

*Date de dépôt : 26 août 2009*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à l'interpellation urgente écrite de M. Roger Deneys : Travaux au Rond-Point de la Jonction : Pourquoi un tel mépris des habitant-e-s ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*Voilà plus d'une semaine que les feux de circulation du Rond-Point de la Jonction ne fonctionnent plus. Plus du tout.*

*Cela ne semble guère émouvoir les autorités genevoises, cantonales ou municipales, puisqu'à de rares exceptions aux heures de pointe, aucun gendarme ou agent de police municipal n'assure la sécurité des malheureux piétons et cyclistes qui doivent traverser la Rue des Deux-Ponts.*

*Les habitant-e-s de notre canton connaissent pourtant bien cet endroit car il s'agit d'un point de convergence de plusieurs axes routiers importants : Rue des Deux-Ponts, Boulevard Saint-Georges, Boulevard Carl-Vogt et Avenue de la Jonction. On peut penser que le Conseil d'Etat connaît également ce lieu, d'autant plus que la raison de l'interruption des feux de circulation est la réalisation de la ligne de tram TCOB, en direction de Bernex, un grand chantier de notre République.*

*On ne peut ignorer que le trafic est non seulement phénoménal en quantité (notamment en raison des 4 voies de circulation sur la rue des Deux-Ponts), mais également rapide, les 50km/h étant souvent considérés comme un minimum par les automobilistes qui l'empruntent (sauf évidemment lorsqu'il y a des bouchons; ce qui permettra sans doute à des experts d'affirmer que la vitesse moyenne est conforme aux normes légales en vigueur).*

*En laissant le carrefour du Rond-Point de la Jonction sans feux de circulation, la vie des piétons qui doivent traverser la rue des Deux-Ponts est ainsi gravement menacée, en particulier d'ailleurs celles des personnes âgées et des enfants, qui traversent moins rapidement...*

*Et pourtant, cette situation dure depuis plus d'une semaine...*

*Il semble que la presse locale se soit fait l'écho de cette situation extrêmement dangereuse et totalement inacceptable, le soussigné ayant également signalé directement aux fonctionnaires et conseillers d'Etat en charge des problématiques liées à cette situation (DCTI pour le chantier, DI pour la police, DT pour les mesures de circulation) mais rien ! Rien ne change, rien ne bouge, les piétons risquent leur vie du matin au soir. Une véritable impression de je-m'en-foutisme de la part des autorités.*

**Ma question est la suivante :**

*La vie des habitant-e-s étant réellement menacée, cette situation perdurant, l'indifférence régnant, le Conseil d'Etat peut-il nous expliquer les raisons de ce manque de respect caractérisé envers la vie de ses concitoyenne-s ? Peut-il en particulier nous expliquer quelles mesures le DCTI avait-il prévu dans le cadre du chantier du TCOB pour gérer ce carrefour et la circulation ? Quelles mesures la DGM a-t-elle prises pour assurer la sécurité des piétons et cyclistes qui ont le malheur de se trouver là lors de ces travaux ? Et quelles mesures la police a-t-elle prises pour gérer le trafic sur ce carrefour en l'absence des feux de circulation ? Le Conseil d'Etat peut-il également nous dire s'il estime que la gestion du chantier sur ce carrefour constitue un nouveau standard de prestations pour les habitant-e-s de notre canton ou s'il s'agit d'une erreur qui ne devrait pas se reproduire ?*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

Les travaux de réalisation du Tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) ont commencé le 24 novembre 2008 et s'achèveront à son inauguration en décembre 2011. Ce grand chantier, particulièrement complexe, traverse une partie importante du centre de Genève, dont le rond-point de la Jonction, et cela ne va pas sans nuisances, tant pour les riverains que pour les usagers du trafic et des transports.

Dans l'organisation de ce chantier, la gestion des circulations occupe une place majeure et impose des dispositifs spécifiques, évoluant en fonction des étapes de réalisation. Cette gestion impose donc également une modification de la programmation de nombreux feux de carrefours, notamment en fonction des étapes de chantier.

C'est ainsi que les feux de circulation ont dû être mis au clignotant au rond-point de la Jonction le 17 juin 2009, leur remise en fonction étant intervenue le 2 juillet 2009.

La direction générale du chantier (office du génie civil) et la direction générale de la mobilité (DGM) ont anticipé la coupure des feux à cet endroit en annonçant à temps cette suppression de la signalisation lumineuse aux différentes instances concernées (agents de sécurité municipaux, gendarmerie, Transports publics genevois), ainsi qu'à la direction des écoles du quartier de la Jonction. Par ailleurs, un communiqué de presse informant la population de ces mesures est paru dans la Tribune de Genève du 9 juin 2009 et dans la Feuille d'Avis Officielle des 8 et 12 juin 2009. De plus, la DGM a repris contact avec les agents de sécurité municipaux et la gendarmerie peu de temps après la coupure des feux pour demander d'assurer une permanence pour les traversées piétonnes, ce qui a été fait.

Enfin, une fiche d'informations « tout-ménage », élaborée par la direction général du chantier du TCOB, a été émise en date du 8 juin 2009 et distribuée aux commerçants, habitants, riverains et usagers du secteur concerné.

Si les procédures et les moyens de communication utilisés ont été conformes à la pratique en la matière, ce cas a mis plus que jamais en lumière la nécessité de coordonner au mieux les différents services cantonaux (gestion du chantier, mobilité, police) et municipaux impliqués dans la gestion complexe de ce type de chantiers. Les contacts ont immédiatement été renforcés en ce sens entre ces services.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert HENSLER

Le président :  
David HILER